

Contribution du groupe « Communauté Chrétienne dans la Cité » (CCC)

à la consultation synodale engagée par le Vatican et le diocèse de Paris

« *Pour une Église synodale : communion, participation et mission* »

(date du document : 01/01/22)

A l'attention du diocèse de Paris

Explications méthodologiques :

- Ce texte s'appuie sur :
 - le Bollettino adressé par le Vatican contenant un questionnaire thématique en 10 points ;
 - les indications proposées par la CCBF pour répondre à ce questionnaire ;
 - une présentation succincte du groupe rédacteur, mise en exergue.
- Il est constitué des 10 parties proposées par la note du Vatican, présentées exactement dans le même ordre.
- Chaque partie rappelle en introduction les questions formulées par le document romain de cadrage. Elle est suivie de la formulation d'une ou plusieurs questions rédigées par nous-même, suivie de plusieurs propositions de la CCC, en réponse aux questions formulées.
- Les rédactions retenues permettent d'exploiter chaque thématique indépendamment des neuf autres. Les redondances entre parties ont été réduites au minimum, mais certaines, peu évitables, persistent à la marge, pour cette raison. Néanmoins seule une lecture d'ensemble continue permet d'en percevoir la logique générale du texte et sa cohérence.

Le présent document a été rédigé par une communauté chrétienne de base d'Ile-de-France, se réunissant à Paris, créée dans les années 1970, issue d'une aumônerie universitaire catholique et rassemblant aujourd'hui une vingtaine de membres (*voir présentation plus détaillée en partie I « compagnons de voyage » ci-après*).

Ce qui nous réunit est un ensemble indissociable de préoccupations sociales, de volonté de vivre en disciple de Jésus, de la célébration de la parole et de la mémoire de Jésus (partage du pain et du vin en son nom, lecture de la Bible, prière), de relations fraternelles entre membre et d'une démocratie interne. Depuis plusieurs années la thématique transversale de nos rencontres est : *« Partage, source de vie : ce que nous sommes, ce que nous vivons et partageons, ce que nous croyons, ce qui nous met en mouvement, inspirés par l'Évangile »*. Le groupe se définit par sa référence à Jésus et pratique librement le *« dès que deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là au milieu d'eux »*.

Il se veut donc « groupe chrétien de base » qui a toujours eu le souci d'être en relation avec d'autres groupes chrétiens et d'éviter le risque d'isolement ou de sectarisme... Son attachement avec l'Eglise catholique institutionnelle, sans fondement collectif, repose, à titre individuel, sur certains de ses membres au sein de telle ou telle paroisse francilienne auxquelles ils/elles appartiennent également.

Contact CCC :

- *Le président de la CCC : Philippe Camberlein*
- *philippe.camberlein@wanadoo.fr*
- *06 80 35 63 77*

Les 10 thèmes traités (selon la formulation du Vatican) sont :

- ***I COMPAGNONS DE VOYAGE***
- ***II. ECOUTER***
- ***III. PRENDRE LA PAROLE***
- ***IV. CÉLÉBRER***
- ***V. CORESPONSABLES DANS LA MISSION***
- ***VI. DIALOGUER DANS L'EGLISE ET LA SOCIETE***
- ***VII. AVEC LES AUTRES CONFESIONS CHRÉTIENNES***
- ***VIII. AUTORITÉ ET PARTICIPATION***
- ***IX DISCERNER ET DÉCIDER.***
- ***X. SE FORMER À LA SYNODALITÉ***

Thème I : COMPAGNONS DE VOYAGES

Bollettino Vatican. I COMPAGNONS DE VOYAGE

Dans l'Église et dans la société, nous sommes sur la même route, côte à côte. Dans votre Église locale, quels sont ceux qui " marchent ensemble " ? Quand nous disons " notre Église ", qui en fait partie ? Qui nous demande de marcher ensemble ? Quels sont les compagnons de voyage avec qui nous cheminons, même en dehors du cercle ecclésial ? Quelles personnes ou quels groupes sont-ils laissés à la marge, expressément ou de fait ?

Question I.1 Qui fait partie de « notre Eglise » ?

Bien souvent, le « nous » de l'Église institutionnelle « locale » se résume aux groupes paroissiaux et à ceux et celles qui y pratiquent, c'est-à-dire une petite fraction des baptisés et baptisées. Et même parmi cette fraction, certain(e)s sont mis(e)s en marge, voire exclu(e)s, comme par exemple les divorcés remariés ou les personnes LGBT. Dans la pratique, l'absence de baptême et/ou de participation aux pratiques sacramentelles sont des critères de fait de non-inclusion. Les pratiques des membres y sont nécessairement et par définition conformes à la doctrine et aux principes édictés par l'Institution catholique, sous le contrôle du Vatican, entraînant cette fois une mise à distance volontaire de certains de ses membres, voire leur départ pur et simple....

L'expérience concrète de notre groupe (Communauté Chrétienne dans la Cité/CCC), relève collectivement de ce dernier cas de figure, celle du « départ volontaire », quand bien même, à titre individuel, certain(e)s d'entre nous continuent à fréquenter une paroisse. Leur nombre a néanmoins très récemment brutalement chuté en 2021 suite à l'éviction par l'Archevêque de Paris du Centre pastoral Les Halles/Beaubourg¹ auquel ils appartenaient également, rejoignant ainsi la cohorte des « hors les murs » qui les sont précédés et dont notre groupe CCC fait partie.

A son origine, la CCC fut une cellule officielle de l'Église, mandatée comme **paroisse universitaire** (la Cité universitaire internationale du Bd Jourdan dans le XIV^e), via une congrégation religieuse ayant reçu mandat de l'évêché, et possédant son « église-bâtiment » sur la commune de Gentilly. Ce bâtiment, dans les années 75/80 fut sa perte (ou sa chance, selon le point de vue adopté), car désireuse de quitter un bâti aussi marqué. Il fut alors répondu par l'évêché que sans « église-bâtiment » et sans « territoire géographique attribué », il ne pouvait pas y avoir de mandat paroissial. Et pourtant le diocèse aux armées ou les prélatures personnelles² existaient bel et bien au sein de l'Église, pour faciliter des activités pastorales ou missionnaires d'un

¹ Se reporter à <https://saintmerry-hors-les-murs.com/about/>

² Les prélatures personnelles ont été créées par le Concile Vatican II, au numéro 10 du décret *Presbyterorum Ordinis* et rendue opérationnelle par Paul VI, à la suite du *motu proprio Ecclesiae Sanctae*, du 15 août 1968 et dont le point 4 précise : « *Le Siège apostolique pourra légitimement ériger des prélatures en vue de mener à bien des activités pastorales ou missionnaires d'un caractère particulier pour le bien de régions ou de groupes sociaux divers qui ont besoin d'une aide spéciale* ».

caractère particulier. Notre liberté de penser et d'agir – en particulier dans les célébrations – étant sans doute perçue comme trop iconoclaste pour l'Eglise-institution, le divorce fut ainsi consommé. **La rupture qui a eu lieu, a bien à voir avec nombre de questions posées par l'actuelle démarche synodale. C'est pourquoi nous avons pris le temps et le sérieux pour répondre aux 10 questions du document romain.**

Penser notre communauté « CCC » comme étant partie prenante de « notre Eglise », c'est accepter qu'en son sein un groupe de baptisés, laïcs et prêtres, qui ont voulu et veulent encore se référer à Jésus dans leur vie spirituelle, familiale et sociale, puisse partager et célébrer ensemble, notamment sans hiérarchie entre membres ou primauté des clercs... Notre « communauté » se considère comme parcelle du « peuple de Dieu », comme le furent les Eglises des premiers temps chrétiens (Eglise de Corinthe, etc ...). Si quelques-uns fréquentent aussi une paroisse, cela ne leur suffit pas et tous ont besoin de l'appartenance forte à cette communauté particulière où les convictions diverses peuvent librement s'exprimer et sont écoutées, où les pratiques peuvent être adaptées, où les décisions sont collectives, démocratiquement prises et où les responsabilités sont partagées. La fraternité et la convivialité y sont essentielles. Les questionnements personnels et mutuels alimentent nos recherches et partages, dans une perspective d'une foi incarnée qui évolue, qui se dit et se vit dans la société actuelle³.

Pour se situer sur un plan plus général que celui de notre seul groupe, le début du *Bollettino Vatican*.I indique que « *Dans l'Eglise et dans la société, nous sommes sur la même route, côte à côte* », conduisant à dire que tous les individus de cette société, quels qu'ils soient, sont des compagnons de voyage les uns pour les autres, avec leur culture, avec ce qu'ils portent de leur histoire et de leur mémoire personnelle ou collective. Ainsi, l'histoire de notre société et de tous ses membres sont les invités incontournables du voyage.

Or bien souvent, « notre Eglise » se limite ordinairement aux groupes qui se réunissent suffisamment dans le cadre paroissial, souvent dans le but de partager sa foi, pour que se crée un sentiment d'appartenance, un désir de fidélités réciproques. En théorie ces groupes paroissiaux et autres sont constamment ouverts pour pouvoir y entrer et en sortir librement, mais dans beaucoup de paroisses et de pays catholiques, les sortants sont sensiblement plus nombreux que les entrants **et l'insuffisance « synodale » - justement - de cette Eglise en général n'y est pas étrangère.**

La facilité est de considérer que la réception du Baptême et l'existence de pratiques rituelles régulières (messe, confession, etc.) sont un critère majeur d'inclusion/exclusion pour déterminer, dans les faits et pratiques, « qui fait partie de notre Eglise ». Et pourtant il convient de rester tout autant attentifs aux baptêmes oubliés, perdus, désavoués, intermittents ; et à d'autres, rêvés, désirés, impossibles, etc...

TOUS les baptisé(e)s, et pas seulement les croyants pratiquants, font partie de « notre Eglise » et « font partie du voyage ». Ils doivent, de ce fait, être consultés

³ Si la CCC n'a plus, depuis bien longtemps, de contact avec l'Eglise catholique institutionnelle, elle a toujours eu à cœur d'entretenir des relations étroites avec d'autres groupes chrétiens, notamment la fédération « réseaux du Parvis » <https://www.reseaux-parvis.fr> . Par ailleurs plusieurs de ses membres sont adhérents, à titre personnel de la CCBF (conférence catholique des baptisé(e)s francophones ; <https://baptises.fr>)

dans le cadre de ce synode, car finalement le Synode dans son principe structurant pourrait être un événement exemplaire pour l'ensemble de la société.

Proposition I.1 : Que chaque paroisse et chaque diocèse lance un appel à tous les baptisé(e)s, qu'ils soient pratiquants ou non, et les invite à participer à des rencontres de préparation du Synode, dans le respect de l'éthique et des convictions de chacun(e) ; cette invitation a pour caractéristique de s'adresser largement à toute personne de bonne volonté, y compris d'autres confessions chrétiennes voire non baptisée, désireuses de coopérer à l'évolution de l'Eglise catholique pour qu'elle devienne un témoignage vivant de ce que Jésus est, a vécu, a révélé, et appelle à être, ce qui implique qu'elle apprenne ou réapprenne à considérer notamment le débat et la co-décision clercs/laïcs comme une nécessité absolue de son fonctionnement.

Proposition I.2 : se reporter à la proposition X.1 qui précise en son introduction « : L'Eglise se doit d'être ouverte, sans exclusion, à tous les hommes et toutes les femmes quel que soit leur situation, leurs convictions, leurs manières d'être et de vivre. Pour cela elle se doit de pouvoir mieux discerner comment atteindre cet idéal, en s'organisant de façon synodale et définir une nouvelle structuration permettant de s'en rapprocher ».

Proposition I.3. Accorder une attention particulière aux différents groupes chrétiens se définissant aujourd'hui comme étant « à la marge », « sur le Parvis », « hors les murs » et les considérer comme tout autant compétents et légitimes que les « déjà inclus » et que leur approche, effectivement souvent critique, est aussi une chance pour l'Eglise catholique⁴

Thème II : ECOUTER

Bollettino Vatican. II. ECOUTER

L'écoute est le premier pas, mais demande d'avoir l'esprit et le cœur ouverts, sans préjugés.

Vers qui notre Église particulière a-t-elle " un manque d'écoute " ? Comment les laïcs sont-ils écoutés, en particulier les jeunes et les femmes ? Comment intégrons-nous la contribution des personnes consacrées, hommes et femmes ? Quelle place occupe la voix des minorités, des marginaux et des exclus ? Parvenons-nous à identifier les préjugés et les stéréotypes qui font obstacles à notre écoute ? Comment écoutons-nous le contexte social et culturel dans lequel nous vivons ?

⁴ La démarche d'ouverture ici prônée, sauf à être exclusivement auto-référencée et totalement formatée d'avance, devra s'accompagner d'un rigoureux travail de révision de certains pré-supposés théologiques, dans la lignée du dernier ouvrage du théologien Joseph Moingt, *l'esprit du christianisme*, TempsPrésent, 2018

Question II.1 Comment sont écoutées les baptisé(e)s ?

Cette question a deux sens :

- comment l'occasion de parler est-elle donnée aux baptisés et aux baptisées, quel cadre leur est offert, toutes les questions sont-elles ouvertes ?
- comment sont prises en comptes et par qui les remarques propositions et suggestions des baptisés et baptisées ?

Proposition II.1 Organiser, selon des modalités à définir ensemble, des lieux et des moments de rencontre entre tous les baptisés et baptisées, y compris ceux considérés comme « pratiquants occasionnels, hors les murs, à la marge, etc ». Certaines de ces réunions peuvent être ouvertes à des chrétiens d'autres confessions.

Proposition II.2 Une Eglise synodale doit s'organiser de façon à permettre à tous ses membres d'être écoutés et de prendre la parole, de savoir comment ils ont été écoutés et comment ils peuvent peser sur les choix et actions de l'Eglise.

Thème III : PRENDRE LA PAROLE

Bollettino Vatican. III. PRENDRE LA PAROLE

Tous sont invités à parler avec courage et parrhésie, c'est-à-dire en conjuguant liberté, vérité et charité.

Comment favorisons-nous, au sein de la communauté et de ses divers organismes, un style de communication libre et authentique, sans duplicités ni opportunistes ? Et vis-à-vis de la société dont nous faisons partie ? Quand et comment réussissons-nous à dire ce qui nous tient à cœur ? Comment fonctionne le rapport avec le système des médias (pas seulement les médias catholiques) ? Qui parle au nom de la communauté chrétienne et comment ces personnes sont-elles choisies ?

La parole est actuellement confisquée par les clercs et même souvent par les évêques. Cette situation donne une image faussée de l'Eglise, car elle implique que seuls les clercs, voire les évêques constituent cette Eglise. Il est essentiel que les laïcs puissent prendre la parole, en tant que membre de l'Eglise, ou au nom de l'Eglise, s'ils en ont le mandat et donner leur point de vue, tant au sein de toutes les instances de l'Eglise qu'à l'extérieur.

Proposition III.1 Donner aux laïcs l'occasion de prendre la parole :

- dans les divers organes de l'Eglise ;
- dans les célébrations ;
- dans les médias extérieurs, en tant que membre, ou en tant que représentant mandaté de cette Eglise.

Thème IV : CÉLÉBRER

Bollettino Vatican. IV. CÉLÉBRER

“ Marcher ensemble ” n’est possible que si ce chemin repose sur l’écoute communautaire de la Parole et sur la célébration de l’Eucharistie. De quelle façon la prière et la célébration liturgique inspirent et orientent effectivement notre “ marcher ensemble ” ? Comment est-ce que cela inspire les décisions les plus importantes ? Comment encourageons-nous la participation active de tous les fidèles à la liturgie et à l’exercice de la fonction de sanctification ? Quelle place est donnée à l’exercice des ministères du lectorat et de l’acolytat ?

Question IV.1 : Quelles sont les conditions d’un véritable « Marchons-nous ensemble » lors des célébrations ? Donnons-nous le même sens à la célébration de l’Eucharistie ?

L’expérience montre qu’il y a de grandes différences de perception de la messe et de l’eucharistie. Est-elle le sacrifice de l’Eglise au cours duquel le prêtre, sacrificateur, sacrifie à Dieu, son fils Jésus présent sur « l’autel » en rémission des péchés (contrairement à ce que dit l’épître aux Hébreux en 10, 11-18), ou est-elle au contraire le don que Jésus fait de sa personne aux disciples, en s’offrant à eux, pour les accompagner sur leur propre chemin d’humanité ?

Proposition IV.1 : repenser les sacrements pour qu’ils fassent sens au 21^{ème} siècle, notamment l’Eucharistie et plus largement la messe dont elle est le centre. Pour cela initier au sein de l’Eglise de France un travail rassemblant théologien(e)s, clercs et laïcs, hommes et femmes, de différentes cultures et traditions et d’engagements dans la société, pour repenser les sacrements et cultes, de façon qu’ils fassent sens aujourd’hui dans les cultures contemporaines, et permettent ainsi d’accompagner les hommes et les femmes d’aujourd’hui dans leur vie spirituelle et quotidienne et dans leurs engagements sociaux.

Question IV.2 : pourquoi réserver, dans l’Eglise latine, le fonction de présidence de l’Eucharistie exclusivement à des hommes célibataires ordonnés « prêtres », alors que l’Eglise catholique reconnaît pourtant comme valide en son sein l’accès à la prêtrise d’hommes mariés (églises orientales uniates ; pasteur anglican ayant rejoint le catholicisme ; etc), sans parler de la totalité des autres confessions chrétiennes qui admettent au minimum la prêtrise d’hommes mariés, et pour bon nombre, également celle des femmes. La notion de mandat temporaire limité dans le temps, pour cette fonction, serait également à réfléchir.

Proposition IV.2.1 : mettre en œuvre sans délai « les perspectives ouvertes par l’ensemble des réflexions du Synode d’Amazonie, en particulier la demande que « *ad experimentum*, [...] soient ordonnés prêtres des hommes mariés qui remplissent les conditions que Saint Paul demande aux pasteurs dans la Première Lettre à Timothée. » (rapport Sauvé/Ciase)

Proposition IV.2.2 : repenser la notion de « sacerdoce » et de « prêtrise », en la désacralisant, en la débarrassant de la notion de « représentant de Dieu et du Christ sur terre », et en l'ouvrant aux femmes comme aux hommes, car « là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux » (Mathieu 18-20), en lui substituant celle de « service de la parole évangélique et de la vie communautaire », pour animer, en co-responsabilité avec les laïcs :

- le témoignage évangélique ;
- la prière, la méditation communautaire de la Bible, la célébration des sacrements et notamment du partage eucharistique ;
- le service de la communion au sein de la communauté et de cette communauté avec les autres communautés ;
- la formation, l'enseignement et la transmission ;
- la responsabilité de la vie matérielle de la communauté.

Question IV.3 : pourquoi l'Eglise catholique limite-t-elle l'accès des laïcs exclusivement aux seules fonctions d'acolyte et de lectorat (avec exclusion de la lecture de l'Évangile, réservée aux seuls prêtres et diacres...), étant rappelé que la fonction de « prêche/homélie » est formellement non accessible aux laïcs ? Ce, quand bien-même la communauté disposerait d'une personne qualifiée pour ce ministère de la Parole, car ayant suivi un cursus de formation théologique et/ou ayant les compétences adéquates pour assurer la prédication, privant ainsi la communauté croyante d'une annonce de la Parole non exclusivement cléricale et selon des sensibilités et approches complémentaires. Par ailleurs cet état de fait exclut toute participation féminine à cette fonction, cantonnant les femmes, tout comme les laïcs, aux seules fonctions de services « opérationnels » durant les offices, leur interdisant, dans ce cadre, d'apporter vers leurs frères et sœurs en Christ, une parole mêlant l'expérience spirituelle, la parole biblique et évangélique, la réflexion théologique et la vie sociale quotidienne, collective et individuelle. Dit autrement pourquoi réserver aux seuls prêtres/diacres le monopole de la Parole, car considéré comme sacré, alors que depuis Vatican II l'Eglise est considérée comme « peuple de Dieu »...

Proposition IV.3 : ouvrir sans restriction la fonction de « prédication » et de la « parole » aux femmes et aux laïcs en ayant la compétence.

Question IV.4 : Pourquoi la hiérarchie catholique refuse-t-elle d'organiser des petites communautés célébrantes au sein des paroisses ? (cf. partie VIII et question VIII.3)

Le manque de prêtres actuels ne doit pas en être la raison : les prêtres, les animateurs de communautés sont faits pour les communautés et non les communautés pour les prêtres. La célébration eucharistique étant avant tout un rassemblement de croyants et de croyantes, sa présidence ne pourrait-elle pas revenir- au moins dans les territoires isolés- à celle ou celui qui est reconnu par la communauté pour son charisme de rassembleur autour de la mémoire de Jésus ? (sur ce point se référer au développement mis en partie VIII : AUTORITÉ ET PARTICIPATION)

Proposition IV.4 Organiser des petites communautés célébrantes en relation les unes avec les autres. Ces communautés permettraient :

- une prière et une célébration liturgique inspirantes permettant d'orienter effectivement notre " marcher ensemble " et notre cheminement, à l'écoute de l'Esprit, en compagnie de Jésus et de Celui qu'il appelle son Père ;
- d'être inspirés dans les décisions les plus importantes, grâce au dialogue et l'ouverture aux autres ;
- la participation active de tous les fidèles à la liturgie et à l'exercice de la fonction de sanctification ;
- de donner une place entière à l'exercice des ministères du lectorat et de l'acolytat.

Thème V : CORESPONSABLES DANS LA MISSION

Bollettino Vatican V. CORESPONSABLES DANS LA MISSION

La synodalité est au service de la mission de l'Église, à laquelle tous ses membres sont appelés à participer. Puisque nous sommes tous des disciples missionnaires, de quelle manière chaque baptisé est-il convoqué à être un acteur de la mission ? Comment la communauté soutient-elle ses membres qui sont engagés dans un service au sein de la société (engagement social et politique, engagement dans la recherche scientifique et dans l'enseignement, au service de la promotion des droits humains et de la sauvegarde de la Maison commune, etc.) ? Comment la communauté aide-t-elle à vivre ces engagements dans une dynamique missionnaire ? Comment se fait le discernement concernant les choix missionnaires et qui y participe ? Comment ont été intégrées et adaptées les diverses traditions en matière de style synodal, qui constituent le patrimoine de nombreuses Églises, en particulier des Églises orientales, en vue d'un témoignage chrétien fécond ? Comment fonctionne la collaboration dans les territoires où sont présentes des Églises sui juris différentes ?

Question V.1 : Quelle est la mission de l'Église aujourd'hui et demain ? Quelles conditions et organisation pour sa mise en œuvre ? Nous sentons-nous personnellement acteurs de la mission et comment ?

Les baptisé(e)s étant celles et ceux qui forment l'Église-peuple de Dieu, c'est aux baptisé(e)s de se poser la question de la mission, de l'exercice de la coresponsabilité et de la nature des communautés à faire vivre. **Le « noyau dur » de cette mission est d'annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus en termes compréhensibles au 21^{ème} siècle et en témoigner par ce qui se dit, se vit et se fait, individuellement et collectivement, tout autant au sein de l'Église que dans la société dans son ensemble.**

Annoncer aujourd'hui la Bonne Nouvelle de Jésus et en témoigner nécessite de :

- présenter et annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus dans toutes ses multiples dimensions et implications, comme Jésus l'aurait fait, dans un langage et une culture permettant aux hommes et aux femmes du 21^{ème} siècle, d'en saisir le sens, la profondeur et l'actualité, comme le demandait le pape Jean XXIII dans son discours d'ouverture du Concile Vatican II.
- accompagner et soutenir les hommes et les femmes du monde d'aujourd'hui, dans leur vie et leur marche sur leur chemin d'humanité, selon l'esprit de Jésus : « *En ce temps-là, un scribe s'avança pour demander à Jésus : Quel est le premier de tous les commandements ? Jésus lui fit cette réponse : « Voici le premier : Écoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est l'unique Seigneur. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit et de toute ta force. Et voici le second : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Il n'y a pas de commandement plus grand que ceux-là.* » (Mathieu, 12/28-31). Jésus répond par la seule chose qui ne se commande pas : tu aimeras. Pourrait-on aimer sur commande ? La réponse de Jésus passe par notre « aujourd'hui » concret : aimer Dieu, c'est le vivre dans notre vie. Qu'est-ce qu'aimer les autres si le pain partagé n'était pas pour aujourd'hui notre pain de ce jour ? Et comment aimer les autres comme soi-même si on ne commençait pas par s'accepter soi-même vivant sa propre vie et si chacun(e) n'est pas reconnu(e) dans sa singularité ? Qui suis-je pour juger les choix de vie de chacun ?
- témoigner et agir, en accord avec ce que Jésus et l'Évangile annoncent et proposent, ce qui implique de repenser son organisation, sa gouvernance, le statut de ceux et celles à qui sont confiées des responsabilités (les ministères et les ministres) et son fonctionnement s'appuyant sur des instances synodales.

Proposition V.1 : mettre en œuvre les recommandations du rapport Sauvé/CIASE suivantes :

- **« Recommandation n° 7 (Sauvé/Ciase) :**
 - « dans tout type de formation et de catéchèse, enseigner que les Évangiles donnent l'exemple d'une parole comme dynamique, non pas de pouvoir sur l'autre, mais de volonté de le faire grandir et advenir, rappelant que, comme dans un échange humain reposant sur des bases saines, la parole ne doit être prise que pour être donnée; »
 - « mettre au jour les expressions bibliques dévoyées à des fins de manipulation, et aider à une lecture à la fois critique et spirituelle de la Bible à tous les niveaux de la formation. »
- **« Recommandation n° 24 (Sauvé/Ciase) :** « Reconnaître la responsabilité systémique de l'Église. À ce titre, examiner les facteurs qui ont contribué à sa défaillance institutionnelle. Reconnaître que le rôle social et spirituel de l'Église fait peser sur elle une responsabilité particulière au sein de la société dont elle est partie prenante ».

- « **Recommandation n° 25 (Sauvé/Ciase)** : Reconnaître la responsabilité civique de l'Eglise et approfondir sur cette base un échange horizontal avec l'ensemble de la société. »

Proposition V.2 : présenter et annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus, comme il l'aurait fait aujourd'hui, dans un langage et une culture adaptée aux contextes socio-culturels du monde du 21^{ème} siècle.

Les raisons de croire et de ne pas croire ont beaucoup changé depuis la venue de Jésus, notamment à cause des évolutions dans :

- la compréhension du monde et des rapports humains dus aux progrès scientifiques, aux conceptions philosophiques, culturelles et culturelles qui façonnent les manières d'être et de penser des différents peuples du monde,
- la compréhension de la Bible, ancien et nouveau testament, à la suite des recherches en histoire, en théologie et en exégèse.

Jésus s'est appuyé sur la culture et les connaissances de son temps. Paul VI, dès 1965, à l'issue du concile Vatican II, précise dans son exposé préliminaire à la constitution pastorale « *Gaudium et Spes* » : « *Le genre humain vit aujourd'hui un âge nouveau de son histoire, caractérisé par des changements profonds et rapides qui s'étendent peu à peu à l'ensemble du globe. Provoqués par l'homme, par son intelligence et son activité créatrice, ils rejaillissent sur l'homme lui-même, sur ses jugements, sur ses désirs, individuels et collectifs, sur ses manières de penser et d'agir, tant à l'égard des choses qu'à l'égard de ses semblables. À tel point que l'on peut déjà parler d'une véritable métamorphose sociale et culturelle dont les effets se répercutent jusque sur la vie religieuse. (...). D'une part, l'essor de l'esprit critique la purifie d'une conception magique du monde et des survivances superstitieuses, et exige une adhésion de plus en plus personnelle et active à la foi, nombreux sont ainsi ceux qui parviennent à un sens plus vivant de Dieu. D'autre part, des multitudes sans cesse plus denses s'éloignent en pratique de la religion. Refuser Dieu ou la religion, ne pas s'en soucier, n'est plus, comme en d'autres temps, un fait exceptionnel, lot de quelques individus : (...) d'où le désarroi d'un grand nombre* ».

Aussi, présenter la Bonne Nouvelle aujourd'hui doit prendre en compte ces changements et les manières de penser qui en résultent, faute de quoi l'Eglise continuera de se marginaliser et la Bonne Nouvelle de Jésus devenir de plus en plus incompréhensible, voire archaïque.

Pour cela il convient de lancer au sein de l'Eglise un travail en profondeur faisant appel au *sensus fidelium* (littéralement « le « sens de la foi du peuple de Dieu tout entier ») pour réactualiser la présentation de la Bonne Nouvelle de Jésus, de façon à la rendre accessible et signifiante pour chaque homme et chaque femme, leur permettant ainsi :

- de découvrir, dans leurs divers langages et cultures qui est Jésus et Celui qu'Il appelle son Père, la saveur de la Bonne Nouvelle ainsi révélée, qui libère, au profit de l'esprit, d'une pratique faite de soumission à des lois et d'interdits ;
- éclairé par l'Esprit promis par Jésus, de se voir révélé personnellement qui, il ou elle, est appelé(e) à être et rencontrer ainsi la présence de Jésus ressuscité, en soi et en chacun de ses frères et sœurs en humanité.

Cette recherche théologique, historique et culturelle doit être libre, menée comme toute recherche scientifique et ne pas être contrainte par la formulation actuelle des dogmes, dans le respect des règles techniques et déontologiques propres à toute recherche en général. Et aux premiers chefs : la liberté du choix des sujets et la manière de les traiter ; une régulation par les pairs, sans intervention de l'institution-Eglise vis-à-vis de laquelle elle doit rester indépendante ; une éventuelle réfutation des résultats basée sur le débat contradictoire et jamais sur l'excommunication (ou sa version « soft » de la réduction au silence). « *Si la vérité n'est pas démocratique, la recherche de la vérité doit être démocratique* », ainsi que le disait, en son temps, le théologien Joseph Moingt à l'un d'entre nous⁵.

Propositions V.3

- Les communautés doivent s'organiser pour former, aider et soutenir dans leurs actions leurs membres baptisés et baptisées témoignant de la Bonne nouvelle de Jésus dans l'Eglise et dans le monde. Ceci implique des lieux et des moments où ils peuvent présenter leurs actions, en débattre avec les membres de la communauté et recevoir conseils et soutiens, y compris soutiens financiers.
- repenser les modalités d'immersion dans les divers milieux sociaux, aujourd'hui, à l'instar des prêtres-ouvriers dans les années 50/60, envoyés en mission par leur évêque ou les communautés de base sud-américaines (Don Elder Camara) et aujourd'hui notamment : les personnes en situation de précarité, celles connaissant l'exclusion sociale et tous ceux qui les accompagnent pour une meilleure justice sociale.

Thème VI : DIALOGUER DANS L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ

Bollettino Vatican VI. DIALOGUER DANS L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ

Le dialogue est un chemin qui demande de la persévérance, et comporte aussi des moments de silences et de souffrances, mais qui est capable de recueillir l'expérience des personnes et des peuples.

Quels sont les lieux et les modalités de dialogue au sein de notre Église particulière ? Comment sont gérées les divergences de vue, les conflits et les difficultés ?

Comment encourageons-nous la collaboration avec les diocèses voisins, avec et entre les communautés religieuses présentes sur le territoire, avec et entre les associations et mouvements de laïcs, etc. ? Quelles expériences de dialogue et d'engagement en commun mettons-nous en œuvre avec des croyants d'autres religions et avec ceux qui ne croient pas ?

Comment l'Église dialogue-t-elle et apprend-elle d'autres instances de la société : le monde de la politique, de l'économie, de la culture, la société civile, les pauvres... ?

⁵ Pour le dire autrement, on ne voit pas pour quelle raison logique la recherche dans le domaine religieux échapperait au respect des règles plus générales propres à toute recherche scientifique. Sauf à penser qu'il serait trop subversif d'accorder la liberté aux chercheurs en sciences religieuses, à l'instar de régimes autoritaires quand ils veulent, par exemple, réécrire l'histoire selon leurs inclinaisons.

Actuellement, il n'y a pas de lieux de dialogue. La hiérarchie choisit ses interlocuteurs, ce qui l'empêche de percevoir le « *sensus fidelium* » (littéralement « le sens de la foi des fidèles »). **La structure synodale proposée en partie IX est une réponse à ce manque de lieu.**

Propositions VI : identiques aux propositions de la partie IX

Thème VII : AVEC LES AUTRES CONFESSIONS CHRÉTIENNES

Bolletino Vatican VII. AVEC LES AUTRES CONFESSIONS CHRÉTIENNES

Le dialogue entre chrétiens de diverses confessions, unis par un seul Baptême, occupe une place particulière sur le chemin synodal.

Quelles relations entretenons-nous avec les frères et sœurs des autres Confessions chrétiennes ?

Quels domaines concernent-ils ? Quels fruits avons-nous recueillis de ce "marcher ensemble" ?

Quelles difficultés aussi ?

Question VII : pourquoi le dialogue interconfessionnel au sein du christianisme visant à mener une réflexion théologique partagée et favoriser des rapprochements de point de vue sur ce plan est-il au point mort ? (cf le travail du groupe des Dombes)

Proposition VII : relancer un travail de rapprochement théologique entre les différentes confessions chrétiennes, de manière à rapprocher les points de vue et, au minimum, mieux comprendre la portée et (non) pertinences de certains blocages doctrinaux (conception du sacerdoce, du salut, des sacrements, des rites, etc) , voire de simple discipline (l'organisation de l'Eglise, le célibat des prêtres, et plus largement les questions de sexualité, par exemple)

Thème VIII : AUTORITÉ ET PARTICIPATION

Bollettino Vatican. VIII. AUTORITÉ ET PARTICIPATION

Une Église synodale est une Église de la participation et de la coresponsabilité. Comment sont définis les objectifs à poursuivre, la voie pour y parvenir et les pas à accomplir ? Comment est exercée l'autorité au sein de notre Église particulière ? Quelles sont les pratiques de travail en équipe et de coresponsabilité ? Comment sont encouragés les ministères laïcs et la prise de responsabilité de la part des fidèles ? Comment fonctionnent les organismes de synodalité au niveau de l'Église particulière ? Constituent-ils une expérience féconde ?

Question VIII.1 : comment faire évoluer le fonctionnement pyramidal de l'Eglise qui produit un cléricalisme source de graves dysfonctionnements structurels (Cf le rapport Sauvé/Ciase) ?

Question VIII.2 : quelles sont les fonctions qui pourraient être partagées en coresponsabilité clerc/laïc, partage érigé en règle systématique ?

Question VIII.3 : comment mettre en œuvre et tirer toutes les conséquences du propos baptismal qui indique que, pour chaque baptisé, « *désormais, vous faites partie du peuple de Dieu, vous êtes membres du corps du Christ et vous participez à sa dignité de prêtre, prophète et roi.* » (extrait de la liturgie du baptême)

Question VIII.4 : comment garantir, pour l'avenir, le fonctionnement, en proximité, de petites communautés de croyants, alors qu'aujourd'hui les réorganisations territoriales successives de l'Eglise de France, conduisent à la disparition petit à petit des communautés, cette réorganisation étant fondée sur le critère exclusif du nombre de prêtres disponibles dont le nombre est en constante diminution, pour ne pas parler de leur quasi totale disparition. Cette diminution du nombre de prêtres, outre qu'elle révèle un problème structurel « existentiel » profond, est à considérer comme une chance pour l'Eglise, l'incitant ainsi à inventer des chemins nouveaux. Pour le dire autrement, de quoi l'absence de vocation, si ce n'est essentiellement parmi les chrétiens traditionnalistes, est-il le symptôme ?

Proposition VIII. 1 : mettre en œuvre les quatre recommandations du rapport Sauvé/CIASE suivantes :

- **Recommandation n° 3 (rapport Sauvé/Ciase) :**

« - identifier toutes les formes d'abus de pouvoir - au travers d'un travail s'apparentant à une cartographie des risques - ou de survalorisation et de mise en surplomb du prêtre par rapport à l'ensemble des baptisé(e)s. Dans ce cadre, distinguer les pratiques que l'Église estime légitimes des autres ;
- passer au crible les modes d'exercice du ministère sacerdotal et épiscopal, et le discours qui les soutient, pouvant prêter à dévoiement ;
- éditer un guide d'éthique et de bonnes pratiques de l'accompagnement spirituel en soulignant la distinction entre la responsabilité de gouvernement et l'accompagnement spirituel pour éviter les dérives ;
- dans tout type de formation et de catéchèse, souligner que les Evangiles doivent être source d'inspiration pour un accompagnement où l'enjeu est de faire advenir le sujet dans un vis-à-vis et non pas de le dominer dans une manipulation. »

- **Recommandation n° 4 (rapport Sauvé/Ciase) :**

« - identifier les exigences éthiques du célibat consacré au regard, notamment, de la représentation du prêtre et du risque qui consisterait à lui conférer une position héroïque ou de domination.
- évaluer, pour l'Église en France, les perspectives ouvertes par l'ensemble des réflexions du Synode d'Amazonie, en particulier la demande que « *ad experimentum,*

[...] soient ordonnés prêtres des hommes mariés qui remplissent les conditions que Saint Paul demande aux pasteurs dans la Première Lettre à Timothée. »

- **Recommandation n° 34 (rapport Sauvé/Ciase) :**

« La commission considère qu'il convient de passer au crible :

- la constitution hiérarchique de l'Église catholique au vu des tensions internes sur sa compréhension d'elle-même : entre communion et hiérarchie, entre succession apostolique et synodalité et surtout entre l'affirmation de l'autorité des pasteurs et la réalité des pratiques de terrain, de plus en plus influencées par des fonctionnements démocratiques ;
- la concentration entre les mains d'une même personne des pouvoirs d'ordre et de gouvernement, ce qui conduit à insister sur l'exercice rigoureux des pouvoirs et, notamment, sur le respect de la distinction entre for interne et for externe ;
- l'identification de la puissance sacramentelle avec le pouvoir. »

- **Recommandation n° 36 (rapport Sauvé/Ciase) :**

« La commission estime qu'il faut, au regard du principe d'égalité de dignité, grandement renforcer la présence des laïcs en général et des femmes en particulier dans les sphères décisionnelles de l'Église catholique. Ce travail suppose un état des lieux préalable et la détermination d'objectifs et d'un calendrier de mise en œuvre. »

Proposition VIII.2 : analyser les services et fonctions dont l'Église a besoin pour accomplir sa mission et repenser la notion de « sacerdoce » et de « prêtrise », en la débarrassant de la notion de « représentant de Dieu et du Christ sur terre », car

- « *là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux* » (Mathieu 18-20),
- « *désormais, vous faites partie du peuple de Dieu, vous êtes membres du corps du Christ et vous participez à sa dignité de prêtre, prophète et roi.* » (extrait de la liturgie du baptême)

au profit de celle de « service de la parole évangélique et de la vie communautaire », pour animer, en co-responsabilité avec les laïcs :

- le témoignage évangélique ;
- la prière, la méditation communautaire de la Bible, la célébration des sacrements et notamment du partage eucharistique ;
- le service de la communion au sein de la communauté et de cette communauté avec les autres communautés ;
- la formation, l'enseignement et la transmission ;
- la responsabilité de la vie matérielle de la communauté.

Proposition VIII.3 : lancer au sein de l'Église un travail en profondeur pour repenser fondamentalement le sens du sacré et le statut des ministères et réorganiser en conséquence les fonctions énumérées à la proposition VIII.2, notamment en précisant, pour chacune de ces fonctions, lesquelles peuvent être assurées par un laïc, soit directement et universellement, soit à travers un mandat *ad hoc* en fonction des besoins locaux et ressources humaines mobilisables. A l'instar des communautés ecclésiales de base en Amérique latine et d'ailleurs, la vitalité de

petites communautés de croyants vivant et célébrant en proximité, ne sera possible qu'au prix d'une redéfinition radicale des missions, organisation et fonctions au sein de l'Eglise, débouchant sur une reconnaissance et un mandat ecclésial accordés à ces communautés de proximité. C'est aussi la condition d'une Eglise effectivement synodale.

Proposition VIII.4 : Ne plus faire coïncider tous les pouvoirs dans les mains d'une seule personne. Séparer au sein des instances de direction les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires : une pratique simple consisterait à donner au synode tous les pouvoirs législatifs et de conserver à l'évêque le pouvoir exécutif. De même les tribunaux ecclésiastiques devraient disposer du droit de poursuivre d'office les crimes dont ils ont connaissance sans être soumis à une autorisation épiscopale. (Cf parties IX et X)

Thème IX : DISCERNER ET DÉCIDER

Bollettino Vaticano IX DISCERNER ET DÉCIDER.

Dans un style synodal, les décisions sont prises via un processus de discernement, sur la base d'un consensus qui jaillit de l'obéissance commune à l'Esprit.

Avec quelles procédures et avec quelles méthodes discernons-nous ensemble et prenons-nous des décisions ? Comment peuvent-elles être améliorées ?

Comment favorisons-nous la participation de tous aux décisions au sein de communautés structurées d'une manière hiérarchique ?

Comment conjugons-nous la phase consultative et la phase délibérative, le processus menant à la prise de décision (decision-making) et le moment de la décision (decision-taking) ?

De quelle façon et avec quels instruments encourageons-nous la transparence et la responsabilité (accountability) ?

Il est essentiel que l'ensemble de l'Eglise (tous les baptisés et baptisées) participe à l'élaboration et la prise de décision les concernant. Cette prise de décision comprend le discernement, ce qui implique débat et écoute. Pour permettre ce discernement et cette prise de décision, l'Eglise doit s'organiser en synode.

Proposition IX.1 : Une Eglise synodale doit se doter à chacun de ses niveaux de responsabilité (par exemple, local, paroissial, diocésain, etc.) d'instances synodales propres

Pour un niveau donné, ces instances synodales sont composées de membres de l'Eglise (incluant les ministres concernés) de ce niveau et ont compétences pour les questions relevant de ce niveau (principe de subsidiarité). Ces différentes instances synodales doivent permettre dialogue, concertation et prise de décision avec l'éclairage des membres de la communauté qui peuvent ainsi exprimer leur « *sensus fidelium* » (littéralement « le sens de la foi des fidèles ») et contribuer à la vie de leur communauté. Ces structures doivent être organisées en fonction des spécificités et des besoins de chaque niveau et chaque service.

Proposition IX.2 : Les membres de ces instances synodales sont élus par les membres de l’Eglise du niveau concerné. Ils doivent être représentatifs des différentes catégories présentes : hommes, femmes, prêtres, laïcs, situation sociale, etc. Pour y parvenir, il est suggéré d’avoir des scrutins par liste, ce qui implique un travail d’équipe préparatoire. La durée de leur mandat doit être définie. Le détail de la procédure est à travailler avec les personnes concernées.

Ainsi, au niveau international de l’Eglise, il est souhaitable que des instances synodales décisionnelles soient mises en place, par un processus à définir, dans chacun des dicastères, pour leur permettre de prendre en compte le « *sensus fidelium* » dans leurs décisions.

Chacune de ces instances synodales peuvent convoquer un synode du niveau concerné de l’Eglise quand elles le jugent utile ou à la demande de membres de l’Eglise dont elles relèvent, de façon à avoir les avis de tous ceux et celles qui souhaitent participer.

Thème X : SE FORMER À LA SYNODALITÉ

Bollettino Vatican X. SE FORMER À LA SYNODALITÉ

La spiritualité du marcher ensemble est appelée à devenir le principe éducatif de la formation humaine et chrétienne de la personne, la formation des familles et des communautés. Comment formons-nous les personnes, spécialement celles qui occupent des rôles de responsabilité à l’intérieur de la communauté chrétienne, pour les rendre davantage capables de “ marcher ensemble ”, de s’écouter mutuellement et de dialoguer ? Quelle formation au discernement et à l’exercice de l’autorité offrons-nous? Quels instruments nous aident-ils à lire les dynamiques de la culture dans laquelle nous sommes immergés et leur impact sur notre style d’Eglise ?

Le présumé du développement qui suit est simple : **la meilleure formation à la synodalité, c’est de la construire, de la mettre en œuvre et de l’expérimenter, car « c’est en forgeant que l’on devient forgeron » !**

Question X.1: comment constituer et faire fonctionner une Eglise synodale, formée de communautés à taille humaine et en relation entre elles, implantées aux divers niveaux de son organisation et témoignant de la Bonne Nouvelle de Jésus ?

Pourquoi des communautés à taille humaine, notamment communautés de base ? Parce que, comme le dit Jean Delumeau (« *Un christianisme pour demain* », Hachette littératures, 2005, p 207-208) :

- il faut promouvoir des structures de proximité qui soient des interfaces entre la religion et la société et favoriser des espaces de convivialité chrétienne ;
- il faut concilier évangélisation, prière, et présence active et fraternelle au monde : créer des lieux d’écoute de partage de solidarité et prière ;
- Il faut remplacer un pouvoir conçu sur le modèle de l’ancien régime par une organisation souple et décentralisée,

- Il faut promouvoir la liberté et faire preuve de créativité, dans les limites d'un cadre général reconnu par tous et toutes.

Proposition X.1 : L'Eglise se doit d'être ouverte, sans exclusion, à tous les hommes et toutes les femmes quelles que soient leur situation, leurs convictions, leurs manières d'être et de vivre. Pour cela elle se doit de pouvoir mieux discerner comment atteindre cet idéal, en s'organisant de façon synodale et définir une nouvelle structuration permettant de s'en rapprocher. Ce faisant, cette organisation l'aidera à réduire le risque d'hypocrisie et de double langage que Jésus a fustigé (« *Malheurs à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous ressemblez à des sépulcres blanchis qui paraissent beaux au dehors, et qui, en qui au-dedans, sont pleins d'ossements de morts et de toute impureté* ». Mat.23,27).

Il en découle deux propositions :

- privilégier la mise en place de communautés ecclésiales de base au plus proche des habitants d'un quartier ou de membres d'un mouvement ou d'une association ;
- A chaque niveau d'organisation (local, quartier, villes ou villages, régions, nations, monde) l'Eglise se doit d'être constituée de communautés en communion les unes avec les autres et emboîtées, à chacun de ses niveaux d'organisation, les unes avec les autres.

Proposition X.2 : il convient de tendre vers une Eglise synodale permettant la participation de tous ses membres à sa vie et à sa mission, en s'appuyant sur les charismes et les dons de chacun(e). Pour cela il convient que les services et les ministères, à tous les niveaux, leur soient confiés et fonctionnent selon un mode synodale permanent.

Pour témoigner de l'Evangile et éviter le cléricalisme⁶, défaut inhérent au fonctionnement actuel de l'Eglise catholique, son fonctionnement à tous les niveaux d'organisation et l'attribution des responsabilités se doivent d'être fondés sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Ceux-ci devraient être exercés dans le cadre de structures synodales pour permettre à tous leurs membres de participer activement à sa vie sans exclusion.

Les personnes, homme ou femmes, exerçant des ministères doivent :

- 1) avoir la formation, les compétences, les dons et les charismes requis pour les accomplir ;
- 2) être proposées parmi les membres de la communauté au service de laquelle elle servira, ou être appelées par cette communauté. Cette proposition résulte d'une élection ;
- 3) être reconnues (ou habilitées) par l'ensemble de l'Eglise pour être signes de la communion universelle et pour pouvoir assurer les liens nécessaires entre communautés, car chaque communauté n'est qu'une cellule d'Eglise.

⁶ Lors de son voyage au bord de l'océan Indien, début septembre 2019, le pape François a sévèrement critiqué le cléricalisme, « véritable perversion » dans l'Eglise. Même le pape le dit !

Cette double reconnaissance (par la communauté qui propose et par les autres communautés aux différents niveaux qui ratifient) a pour objectif d'assurer les liens entre les communautés et permettre une interpellation réciproque de ces communautés. Les hommes et les femmes exerçant un ministère donné pourront ainsi se retrouver aux différents niveaux de l'Eglise pour confronter leurs expériences, s'en enrichir mutuellement et rendre compte dans leurs communautés de ce qui ressort de ces rencontres.

// en découle cinq propositions :

- Les personnes chargées des différents services nécessaires à la vie d'une communauté, y compris des sacrements, à quelque niveau d'organisation que ce soit, hommes ou femmes, mariés ou célibataires, sont proposées par les membres de cette communauté par élection pour un temps qui peut être limité. Elles font l'objet d'une procédure de ratification (habilitation) modulée selon son contenu, importance et niveau : les services ne concernant que la communauté pourront être reconnus simplement par la communauté concernée, ou la communauté paroissiale alors que ceux qui concernent l'Eglise plus largement, comme celui de la communion et celui des sacrements, une reconnaissance au niveau supérieur sera nécessaire. Ainsi, par exemple :
 - la personne présidant la célébration eucharistique (un prêtre actuellement), sera proposée par la communauté par élection de la communauté concernée et devra être « reconnue » ou « habilitée » par la communauté diocésaine dont elle dépend ;
 - la personne chargée de la communion de la communauté diocésaine (l'évêque actuellement) devra être proposée par élection par la communauté diocésaine concernée et reconnue par la communauté nationale et l'ensemble de l'Eglise internationale via une instance synodale internationale *ad hoc* animée par le Vatican et le Pape.
- Chacun des niveaux de responsabilité (par exemple, local, paroissial, doyenné, diocésain, etc.) est doté d'instances synodales propres.
- Les membres de ces instances synodales sont élus par les membres du niveau concerné. Ils doivent être représentatifs des différentes catégories présentes : clerc, laïc, hommes, femmes, situation sociale, sensibilité culturelle, manière d'être et de vivre, etc
- Les différentes instances synodales à mettre en place sont de deux types :
 - celles qui sont attachées à un service, un ministère. Leur vocation est d'aider et de soutenir les personnes chargées d'un service, de les éclairer dans leurs prises de décisions, de les conseiller en organisant des dialogues avec la communauté, pour préparer ses décisions ou pour prendre des décisions elles-mêmes en fonction de leurs compétences et mandats.

- celles qui sont attachées aux questions générales concernant la communauté. Elles sont compétentes pour les questions concernant plusieurs services ou l'ensemble des services.
- Lancer au sein de l'Eglise un grand travail pour repenser la formation des personnes chargées des différents services et ministères, travail associant clercs et laïcs, hommes et femmes. Ces formations prendront soin de mêler divers publics et fonctions et de ne plus isoler les candidats à la prêtrise dans des séminaires.